

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 4/602 du 28/6/1984  
/MIPS.DGIFP.DFP.SIE.

Portant intégration et nomination de  
Monsieur MPIKA-MFOUTOU dans les  
cadres de la catégorie A hiérarchie  
I des Services Administratifs et  
Financiers - SAF - (Administration  
Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règle-  
ment sur la solde fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut  
des cadres de la catégorie A, des Services Administratifs et  
Financiers ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiéar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62  
du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de  
l'état ;  
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26/3/1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en  
ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règlementant  
la prise d'effet et du point de vue de la solde des actes règlemen-  
taires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fi-  
xant les échelonnements individuels des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au décret  
n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26/01/1981 relatif aux  
intérims des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 266/MEN/DGEOC/DOB/D1 du 27 Janvier 1984  
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le  
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;  
(/u le décret n° 74/229 du 10/6/1974 portant attribu-  
tion de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les  
diplômes des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Su-  
périeur de Commerce ;

DECRETE :

D.G.B.

D.C.F.

48

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29/12/1962 susvisé, Monsieur MPIKA-MFOUTOU, né le 5 Décembre 1952 à Kolo-Dispensaire, titulaire de la Licence ES-Sciences Economiques, Option Economie Financière, obtenue à l'Université d'Alger (Algérie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10/6/1974 suscitè, Monsieur MPIKA-MFOUTOU est classé Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Juin 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI .-

Le Ministre des Finances,

Itihi Osrétoumba LEKOUNDEOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTEP/DFP. 3
- DFP/BST. 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.F. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC. 2